



## probleme fond de garantie

Par **THEBAUD**, le **10/02/2011** à **11:09**

Bonjour a tout le monde je vous explique mon cas je suis passer devant le juge pour un retablissement personel d un montant de 66 mille euros il a cloturé la procedure en me disant verbalement que je n aurais plus que mes amendes de voiture a payer sois a peu pres 4000 euros jusque la tous vas bien sur ce qu il me dit "vous reparter a zero c est clair?" je lui reponds que j ais une dette a hauteur de 20000 euros aupres du fonds de garantie automobile jugé en penal je lui precise bien cela il me reponds c est civil elle seras aussi effacer . j ais donc reçu le deliberer de mon jugement il es bien cloturer pour insuffisance d actif moi j appelle le fonds de garantie qui me dit bien avoir reçu un courrier du greffier lui signalent que mes dettes etais effacer ainsi que mes dettes chez eux au fonds garantie etais egalement effacer et la surprise on me reponds une premiere fois en me disant tous a fait vous nous devais plus rien je le vois a mon ecrant moi heureux de cette nouvelle ma petit rentre du travail je lui dit je l ais rappel devant toi comme ca tu entendras ce qu il mont dit, je rappel et la je tombe sur une autre personne un peu pet sec!!! je n en es pas cru mes oreille il me dit quoi qu il arrive je devrais toujours cette somme me dit a propos du juge texto"je ne vois pas pourquoi le juge prend une decison unilateral qui ne le concerne absolument pas!! et commence a me relancer pour mes remboursement!! je lui reponds que le juge executoir ma tenu un autre discours qui croire!! et me reponds "vous faite en votre ame et conscience" j ais rappeler le greffier present le jour de mon jugeemnt elle me demande du temps pour approfondir c est recherche . tous le monde m avais plus ou moin prevenu qu il avais un doute sur ma dette au pres du fonds de garantie que c etais penal et le juge savais car je lui es reedit et me disant que c est civil et aque serais effacer je ne sais plus du tous quoi penser peut etre avais il en memoir une jurice prudence sur laquel appuyer sa desision car ca m etonne quand meme qu un juge executoir se trompe ainsi le fonds de garantie il connais cf est son travail les plan de retablissement personnel et savais tres bien que c etais juge au penal suite a mon accident de scouter ou j ais renversser un homme n etant pas assurer je lui et reedit tous cela lors de mon jugement et lui me dit que c est civil meme juge au penal aider moi svp merci franck